

3A

Société en nom collectif au capital de 12 500 euros
Siège social : 32, rue de NANTES
53230 COSSE LE VIVIEN
977 952 688 RCS LAVAL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 13 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le treize octobre, à dix-huit heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Denise GAULLIER, propriétaire de..... 75 parts
- Madame Orphée BEUCHER, propriétaire de 50 parts

soit un total de 125 parts
sur les cent vingt-cinq (125) parts composant le capital social.

Madame Denise GAULLIER préside la séance en sa qualité de cogérante associée.

La Présidente constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à l'unanimité.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

DG

OB.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cession de parts sociales et agrément d'un nouvel associé,
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du désir de Madame Orphée BEUCHER de céder Trois (3) parts sociales lui appartenant en pleine propriété dans la Société, numérotée de 123 à 125, à Monsieur François BREHIN, demeurant à COSSÉ LE VIVIEN (53230) – 32, rue de Nantes, déclare autoriser cette cession et agréer expressément Monsieur François BREHIN en qualité de nouvel associé à compter du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Orphée BEUCHER, cédante, dispense la Société de lui notifier la présente décision d'agrément par lettre recommandée avec accusé de réception et déclare que la présente décision lui est valablement notifiée ce jour.

DEUXIÈME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

Article 8 - CAPITAL SOCIAL : nouvelle mention

"Le capital social est fixé à la somme de **DOUZE MILLE CINQ CENT (12 500) EUROS**.

Il est divisé en **cent vingt-cinq (125) parts sociales de vingt (100) euros chacune, numérotées de 1 à 125 inclus**, attribuées aux associés en proportion de leurs droits consécutivement à leurs apports et à la cession de parts sociales intervenue, ainsi qu'il suit :

- Madame Denise GAULLIER,
à concurrence de soixante-quinze parts, ci 75 parts
numérotées de 1 à 75 inclus,
- Madame Orphée BEUCHER,
à concurrence de soixante-quinze parts, ci 47 parts
numérotées de 76 à 122 inclus,
- Monsieur François BREHIN,
à concurrence de trois parts, ci 3 parts
numérotées de 123 à 125 inclus,

D G

O B.

**Total égal au nombre de parts composant le capital social,
soit cent vingt-cinq parts, ci..... 125 parts**

Les associés déclarent que les parts ainsi créées sont souscrites en totalité par les associés et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt, le caractère définitif au jour de ce dépôt de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} juillet et 30 juin aux lieux et place des 1^{er} janvier et 31 décembre. Le premier exercice social en cours sera clos le 30 juin 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, L'assemblée générale modifie la rédaction de l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 - EXERCICE SOCIAL : nouvelle mention

"L'exercice social a une durée d'une année qui **commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.**

Par exception, le premier exercice social s'ouvre à la date d'immatriculation et sera clos le 30 juin 2024."

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DG

OB

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérantes associées ou leurs mandataires.

Certifié conforme

Mme Denise GAULLIER

Cogérante associée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaullier', with a large, sweeping flourish underneath.

Mme Orphée BEUCHER

Cogérante associée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beucher', with a large, sweeping flourish underneath.